

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 19 juillet 2016, à 18 h 55 à la salle des délibérations, située au 1025, route Principale, Daveluyville.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
- M. Camil Noël, conseiller no. 9
- M. Alain Raymond, conseiller no. 10

**SONT ABSENTS :**

- M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6
- Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
- M. François Robidoux, conseiller no. 11

Ouverture de la séance      Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

**2016-07-186.**  
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

**2016-07-187.**  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement no. 13 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville a été adopté le 7 mars 2005;

**ATTENDU QUE** le règlement no. 480 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville désire augmenter le pourcentage de la superficie des bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain pour les propriétés situés sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;

**ATTENDU QUE** ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Antoine Cormier lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2016;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été adopté par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

**ATTENDU QUE** l'assemblée de consultation s'est tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations situées au 1025, route Principale à Daveluyville;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement no. 13 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2016-07-188.**

Adoption du 2<sup>e</sup>  
projet de  
règlement no. 14  
modifiant le  
règlement de  
zonage no. 238 de  
l'ancienne  
municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault afin de  
modifier certaines  
dispositions  
relatives aux  
bâtiments  
accessoires

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a été adopté le 8 septembre 2009;

**ATTENDU QUE** le règlement no. 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville désire augmenter le pourcentage de la superficie des bâtiments accessoires par rapport à la superficie du terrain des propriétés situés sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**ATTENDU QUE** ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2016;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été adopté par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

**ATTENDU QUE** l'assemblée de consultation s'est tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations situées au 1025, route Principale à Daveluyville;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Denis Bergeron**, il est unanimement décrété, par les membres du conseil, d'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement no. 14 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée par les membres présents.

**2016-07-189.**

Fin de la séance et  
levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 58.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière